

Enseignant·e
mais aussi parent

Le SE-Unsa revendique :

- un congé complémentaire au congé maternité ou d'adoption, spécifique aux enseignant·e·s et assimilé·e·s, en compensation des périodes de vacances scolaires couvertes par le congé maternité ou d'adoption ;
- un nombre de journées de garde « enfant malade » proportionné au nombre d'enfants ;
- un congé paternité d'un mois ;
- la possibilité d'adapter la durée du congé parental à ses besoins, y compris en-dessous de l'actuelle durée minimale de 6 mois.

L'Éducation nationale,
l'autre monde du travail

Le SE-Unsa revendique :

- la prise en charge par l'employeur d'une partie de la complémentaire santé ;
- l'abandon de la retenue d'une journée de salaire pour des autorisations d'absence d'une demi-journée ;
- des autorisations d'absence de droit et non sur autorisation pour événements familiaux et rendez-vous médicaux ;
- la création d'un comité d'intérêt collectif ouvrant droit à des avantages et tarifs préférentiels (culture, loisirs, séjours...) ;
- la visite médicale annuelle ;
- la prise en compte de toutes les demandes de temps partiel ;
- une retraite progressive dans les cinq dernières années de la carrière.

se-[unsa.org](https://se-unsa.org)

43 RAISONS DE CHOISIR LE SE-UNSA

#AgirAvecVous

À ce niveau d'engagement,
je mérite un salaire décent !

Le SE-Unsa revendique :

- une négociation salariale et indemnitaire tous les ans ;
- un compte individuel d'équipement professionnel ;
- l'accès aux heures supplémentaires pour tous les corps ;
- la suppression du jour de carence ;
- l'accès à la classe exceptionnelle pour tous ;
- un ratio hors-classe identique dans tous les corps sur la base du ratio le plus élevé ;
- la rémunération systématique de toute mission au service du collectif (coordination de cycle, Usep, coordination du Parcours avenir...) ;
- le remboursement effectif et rapide de tout déplacement dans le cadre professionnel et l'augmentation du montant des frais de déplacements ;
- pour les remplaçants, l'augmentation et une réforme de l'Isr avec la création d'une part fixe liée à la mission et une part variable liée à l'effectivité des déplacements.

Trop de pression, je dis stop !

Le SE-Unsa revendique :

- un abaissement du temps de service devant élèves pour les enseignant-e-s afin d'intégrer dans leur temps de travail l'ensemble des activités professionnelles collectives et personnelles ;
- l'allègement et la simplification des tâches administratives ;
- des temps de travail en équipe organisés et gérés par l'équipe elle-même ;
- une demi-journée hebdomadaire sans aucune obligation professionnelle.

Des élèves en plus
ou en moins, ça change
mon travail au quotidien !

Le SE-Unsa revendique :

- ✓ des effectifs limités et adaptés :
 - 24 élèves par classe de la maternelle au lycée général et technologique comme au lycée professionnel ;
 - 20 élèves par classe pour les établissements des territoires les plus fragiles ;
 - 12 élèves dans les Segpa et Érea ;
 - 10 élèves pour les Ulis ;
 - 12 élèves pour les dispositifs UPE2A ;
 - 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits en maternelle ;
- ✓ des seuils spécifiques pour des classes spécifiques : classe à triple niveaux et plus, grande section de maternelle, Cp, 6^e, 2^{de}, enseignements nécessitant des conditions pédagogiques ou de sécurité particulières ;
- ✓ le renforcement des équipes éducatives pluri-professionnelles (personnels d'éducation, psychologues, personnels de santé et sociaux) en fonction du nombre d'élèves et des publics accueillis ;
- ✓ des moyens supplémentaires et spécifiques permettant de renforcer la différenciation pédagogique dans la classe : développement du dispositif *Plus de maîtres que de classes* dans le premier degré et co-interventions au collège.



© Crédit photo : AdobeStock

Imprimerie : BDO



Un lieu de travail adapté et équipé,
c'est une nécessité !

Le SE-Unsa revendique :

- un plan de rénovation et d'équipement du bâti scolaire répondant aux enjeux pédagogiques et climatiques ;
- des salles de classes connectées, spacieuses et insonorisées ;
- des espaces de repos, de travail et de restauration pour les personnels ;
- une formation sur la santé et sécurité au travail afin d'acquérir une vraie connaissance de l'ensemble des documents et procédures d'alerte (Rsst, RGD, Duer).

Je dois pouvoir « bouger »

Le SE-Unsa revendique :

- une mutation facilitée pour les collègues qui ne relèvent pas des priorités légales ;
- la prise en compte d'ascendants à charge ;
- la prise en compte de la durée de séparation sans restrictions.

Ma formation, ce n'est pas une option !

Le SE-Unsa revendique :

- une formation continue régulière sur le temps de service ;
- une plateforme locale de recueil des besoins de formation ;
- des formations spécifiques pour réussir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- des formations régulières aux gestes de premiers secours ;
- un accompagnement pédagogique et administratif soutenu pour les entrants dans le métier.

Je ferais ce métier toute ma vie, ou pas...

Le SE-Unsa revendique :

- la mise en place d'un conseiller mobilité professionnelle entièrement dédié à l'accompagnement de chaque agent dans son projet ;
- un bilan de compétences pour chaque agent qui le souhaite ;
- la possibilité d'explorer un nouveau métier avant de prendre une décision définitive de mobilité professionnelle.